

Communiqué de presse de la Fédération HoReCa Wallonie - 12 septembre 2025

La Fédération HoReCa Wallonie exprime ses vives inquiétudes face à l'interdiction de fumer et vapoter en terrasse

La Fédération HoReCa Wallonie dénonce la décision du gouvernement fédéral d'interdire totalement le tabagisme et le vapotage sur et à proximité des terrasses, ainsi que l'usage des fumeurs publics dans les établissements Horeca, des aéroports, clubs de cigares et bars à chicha, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Des mesures disproportionnées et irréalistes

Si la protection de la santé publique est un objectif que nous partageons, la Fédération déplore la rapidité de cette décision, prise sans réelle concertation et sans prise en compte de l'impact économique et social majeur pour notre secteur.

- Le rayon autour des terrasses est impossible à respecter dans de nombreux contextes urbains.
- La responsabilité de faire respecter l'interdiction repose injustement sur les exploitants, qui devront agir comme des contrôleurs face à leurs propres clients.
- La suppression des fumeurs et l'extension de l'interdiction au vapotage limitent toute alternative possible.

Un impact économique et social lourd

Le secteur Horeca traverse déjà une période critique : en 2024, près de **1 950 faillites** ont été enregistrées en Belgique, entraînant environ **5 000 emplois perdus**. Près de **28 % des cafés et restaurants présentent des fonds propres négatifs**. Le milieu de la nuit et les cafetiers, déjà fragilisés, risquent de disparaître. Chaque fermeture d'établissement provoque une perte d'emplois directs et indirects, une diminution de l'activité économique locale et un affaiblissement du tissu social. Or, le secteur représente un employeur majeur en Belgique : environ **33 000 emplois salariés en Wallonie** et plus de **85 000 en Flandre**, occupés en grande partie par des jeunes, étudiants et travailleurs peu qualifiés.



Préserver l'équilibre et la convivialité

Les terrasses sont un prolongement essentiel de l'espace public, favorisant la convivialité, les rencontres et l'attractivité touristique. Depuis la pandémie, elles sont devenues des lieux encore plus prisés par les clients pour leur convivialité et leur sécurité perçue. Les priver de leur attractivité risque d'affecter directement la fréquentation et la vie locale.

Nos demandes

La Fédération HoReCa Wallonie appelle à une approche plus équilibrée et concertée, tenant compte de la réalité du terrain et de la survie du secteur. Nous demandons :

1. Un calendrier progressif, avec une phase de transition et de sensibilisation avant toute sanction.
2. Des exceptions prévues et encadrées pour certaines situations.
3. Un soutien financier ciblé pour les exploitants les plus touchés (cafés, établissements du milieu de la nuit).
4. Le maintien possible des fumoirs, sous conditions strictes de ventilation et de normes mises à jour.
5. L'extension équitable des mesures à d'autres lieux publics (bancs, aires de pique-nique, abords de stations-service) afin d'éviter un simple déplacement du problème.

En conclusion, la Fédération HoReCa Wallonie ne conteste pas la nécessité de protéger la santé publique, mais elle demande des solutions réalistes et proportionnées. Sans accompagnement et sans concertation réelle, cette interdiction risque de fragiliser durablement un secteur essentiel à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays. Nous réaffirmons notre volonté de dialogue afin de trouver un équilibre entre santé publique, convivialité et viabilité économique.



Contact presse :

Linda Di Nizio - Chargée de communication
Tél. : +32477638431
Email : communication@horecawallonie.be
Site web : www.horecawallonie.be

A propos de la Fédération HoReCa Wallonie

La Fédération HoReCa Wallonie est la fédération professionnelle des indépendants et PME du secteur Horeca, légalement reconnue par le Ministre des Classes Moyennes. De plus cette représentativité lui permet d'être également reconnue comme fédération professionnelle wallonne représentative des employeurs et siégeant au sein de la Commission paritaire de l'Industrie Hôtelière (CP302). Elle représente plus de 18 000 indépendants et PME du secteur Horeca en Wallonie dont elle défend les intérêts économiques, sociaux et législatifs. La Fédération accompagne ses membres au quotidien dans la gestion de leur entreprise, l'information et la formation.

**Définition du champ d'application de la CP302 : "La Commission Paritaire 302, également connue sous le nom de la Commission paritaire de l'Industrie Hôtelière, est compétente pour les employeurs et les travailleurs des secteurs suivants : hôtels, restaurants et débits de boissons. Sont compris parmi ces exploitations : les motels, maisons de logement, pensions, homes (à l'exclusion de ceux qui ressortissent à la Commission paritaire des maisons d'éducation et d'hébergement); maisons de repos, wagons-lits, wagons-restaurants, wagons-buffets, wagons-services, snacks des trains, traiteurs, mess, cantines, cercles, bars, snacks, self-service, distributeurs automatiques, buffets, comptoirs, salons de consommation de pâtisseries non annexés à une pâtisserie artisanale; tous les établissements recevant moyennant rémunération des voyageurs, des touristes, des pensionnaires ou des hôtes payants et en général, tous les établissements où, contre paiement, sont débitées des boissons, fournis des repas ou procuré du logement".*

Source : Moniteur Belge

